

| NOMBRE DE MEMBRES                    |             |   |
|--------------------------------------|-------------|---|
| Afférents<br>au Conseil<br>Municipal | En exercice | Qui ont pris<br>part à la<br>Délibération |
| <b>29</b>                            | <b>29</b>   | <b>29</b>                                 |

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **16 décembre 2020**

L'an deux mille vingt.....  
Et le seize décembre.....  
à vingt heures.....le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel  
de ses séances, sous la présidence de M. MOULA N. – Maire.

**N°100**

Date de convocation  
**9 DECEMBRE 2020**

Date affichage  
**21 DECEMBRE 2020**

**PRESENTS** : M. MOULA N., M. FRANTZ S., Mme KLOECKNER C., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., M. FEREC P., Mme GARBISO C., Mme WILLI F., M. FACQ J-M, Mme PENING B., M. BARBIER J-M., M. ROUX M., Mme PAUL G., M. AGOSTINI L., Mme DELEPIERE S., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. TSCHANHENZ R., Mme WOLF A-S., M. NADIM F., M. BEN GHOUZI P-Y., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. GOUJARD A. par M. FRANTZ S.  
Mme DESMETZ C. par Mme GARBISO C.  
M. HENRIQUET S. par M. MOULA N.  
Mme GAUTIER A. par Mme PALANIAYE D.  
Mme GOULET C. par M. BEN GHOUZI P-Y.

**Secrétaire de séance** : Mme KLOECKNER C.

OBJET :

**Création d'un poste de bibliothécaire territorial**

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement publics sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement public,

Conformément au décret n°91-845 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux,

La commission administrative Paritaire de Catégorie A, lors de sa séance du 6 septembre 2020, a rendu un avis favorable à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade de bibliothécaire territorial, par voie de promotion interne pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal étant compétent pour fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé au Conseil municipal :

- De créer un emploi de bibliothécaire territorial ;
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ce cadre d'emploi seront inscrits au budget principal de la ville, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

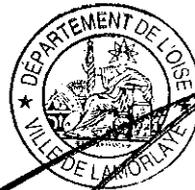
**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **CRÉE** un emploi de bibliothécaire territorial ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans ce cadre d'emploi seront inscrits au budget principal de la ville, aux chapitre et articles prévus à cet effet.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,  
POUR COPIE CONFORME.



Le Maire,

Nicolas MOULA